



Invitation #5

LES ATELIERS-DÉBATS DU FAB[®]ICC

Le mercredi 28 février 2018

De 17 h à 19 h (suivi d'un cocktail)

CEPE — 186 rue de Bordeaux — 16000 Angoulême

Réservations : fabricc@univ-poitiers.fr / 05 45 21 25 23

PME : QUELLE STRATÉGIE POUR VOTRE DÉPÔT DE MARQUE ?

Alexandrine DUMONT : Déléguée territoriale de l'INPI, Poitiers.

Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS : Professeur des Universités à la Faculté de droit de Poitiers

Christophe NANGLARD : Co-fondateur de l'agence Fish and Geek

Philippe RODHAIN : CPI et fondateur du cabinet IP SPHÈRE

Programmes :



Financés par :



Portés par :



Sous la tutelle de :



Les enjeux de la marque sont connus : communication, marketing en lien avec le *consumer experience*, juridiques avec les exigences de dépôt. Outil économique, la marque se trouve au cœur de la stratégie de l'entreprise qui souhaite être porteuse de sens, véhiculer un message par la construction d'une image de marque. Son choix est donc crucial au moment de la constitution de la société ; mais c'est aussi, et surtout, un signe qui s'inscrit dans la durée : elle se doit d'être forte. Cette force, elle l'a tient de caractères qui doivent être maîtrisés et qui mettent en jeu des compétences diverses à la mesure des enjeux pluraux.

Cet atelier-débat se propose de les mettre en lumière en convoquant deux spécialités majeures et complémentaires, juridiques et communication. Combinées, celles-ci confèrent à la marque une force durable, lui permettant de résister aux assauts du temps. Mais elle n'est pas seulement défensive : la marque peut également être offensive, tant dans le message dont elle est porteuse que dans le domaine juridique qu'elle réserve à son titulaire.

Pour cela, les éléments de la marque doivent être maîtrisés. Mal définie, la marque manque son public, ne retient pas l'attention. Trop spécifique, elle s'enferme dans un champ brouillant l'expansion de l'entreprise. En droit, le signe doit faire l'objet d'attentions au moment de son dépôt et postérieurement : elle doit être exploitée et défendue. Ces conseils deviennent de véritables contraintes lorsque l'on comprend les sanctions qui sont associées et exigent de l'entrepreneur qu'il conçoive une véritable stratégie de dépôt.

Alexandrine DUMONT

Déléguée territoriale de l'INPI basée à Poitiers, Alexandrine Dumont est juriste de formation. Elle représente l'INPI dans ses missions de promotion de la propriété intellectuelle (PI) et accompagne des entreprises, des porteurs de projet sur les thématiques de PI.

Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS

Coporteuse du projet CPER / FEDER INSECT et NUMERIC, Marie-Eugénie Laporte-Legeais est professeur des Universités à la Faculté de droit de Poitiers où elle codirige le CECOJI (Centre d'étude et de Coopération Juridique Interdisciplinaire). Spécialiste du droit des propriétés intellectuelles, ses travaux récents portent sur l'appréhension des créations numériques.

Christophe NANGLARD

Christophe Nanglard a passé 23 ans dans la communication auprès des entreprises. Il partage son savoir et ses compétences via l'Agence I-Agency Web et la marque Collaborative Fish and Geek. Il est membre de l'APACOM (Association de pros de la Communication) et organise le Startup Weekend Angoulême depuis 2016.

Philippe RODHAIN

Fondateur du Cabinet IP SPHERE, Philippe Rodhain est Conseil en propriété industrielle et mandataire européen, spécialisé notamment en droit des marques, designs et modèles, noms de domaine... Il est également chargé d'enseignement à l'Université de Bordeaux.